

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1899.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1898 s'élève à fr. 22,834,860 »
y compris deux crédits supplémentaires de 5,000 et de 350,000 francs, alloués par la loi du 9 mai 1898.

Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1899 montent à 23,025,690 »

AUGMENTATION. fr. 190,830 »

La comparaison entre ces Budgets s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1898 fr. 21,793,610 »
— 1899 22,003,490 »

AUGMENTATION. fr. 209,580 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1898 fr. 1,041,250 »
— 1899 1,022,500 »

DIMINUTION. fr. 18,750 »

Soit en plus pour l'exercice 1899 fr. 190,830 »

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1899 s'élevaient à fr. 22,505,810 »

Les amendements proposés portent ce chiffre à 23,025,690 »

Soit une augmentation de fr. 719,880 »

laquelle se répartit comme il suit :

Augmentation sur les dépenses ordinaires. fr. 505,880 »
— sur les dépenses exceptionnelles 414,000 »

TOTAL. fr. 719,880 »

Les notes ci-après justifient ce chiffre de 719,880 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	480,000	»
— — — amendé . . .	485,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.	5,000	»

accordée par la loi du 9 mai 1898, allouant des crédits supplémentaires au Budget de l'exercice 1898.

ART. 3. — *Matériel.* (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	70,000	»
— — — amendé.	80,000	»
AUGMENTATION. fr.	10,000	»

Cette augmentation constitue une charge temporaire; elle est la conséquence du transfèrement et de l'installation des services du patronage et du casier judiciaire dans les nouveaux locaux de la rue Ducale.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — Cour de cassation. — *Personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	275,620	»
— — — amendé	275,820	»
AUGMENTATION. fr.	200	»

destinée au relèvement du traitement d'un messenger qui se trouve dans les conditions réglementaires pour obtenir une amélioration de position.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — Cour de cassation. — *Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	7,200	»
— — — amendé	8,200	»
AUGMENTATION. . . . fr.	1,000	»

En vue d'améliorer la position des employés des greffes, les Chambres législatives ont voté au Budget de 1898 un crédit de 50,000 francs faisant l'objet de l'article 14, ainsi libellé : *Indemnité supplémentaire pour frais de greffe dans les cours, les tribunaux et les justices de paix.* Ce crédit n'est plus présenté dans la même forme au projet de Budget amendé de 1899; il est réparti comme il suit :

ART. 7. — Cour de cassation. — <i>Matériel, etc.</i> Augmentation fr.	1,000	»
ART. 9. — Cours d'appel. — <i>Matériel, etc.</i> Augmentation .	3,000	»
ART. 11. — Tribunaux de première instance et de commerce. — <i>Indemnités, etc.</i> Augmentation	32,000	»
ART. 13. — Justices de paix et tribunaux de police. — <i>Indemnités, etc.</i> Augmentation	14,000	»
TOTAL. . . . fr.	50,000	»

ART 8. — Cours d'appel. — *Personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,121,920	»
— — — amendé	1,125,100	»
AUGMENTATION. . . . fr.	3,180	»

Cette somme est destinée à payer le traitement attaché à la place de commis au parquet de la Cour d'appel de Bruxelles, créée par arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1898, et à augmenter les traitements des employés des parquets des cours d'appel.

ART. 9. — Cours d'appel. — *Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	43,300	»
— — — amendé	46,300	»
AUGMENTATION. . . . fr.	3,000	»

représentant la part des cours d'appel dans la répartition détaillée à l'article 7 ci-dessus.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — Tribunaux de première instance et de commerce. — *Personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	2,461,000 »
— — — amendé	2,517,600 »
AUGMENTATION. . . . fr.	56,600 »

Cette somme est nécessaire, d'une part, pour assurer l'exécution des lois des 24 mars et 27 avril 1898, et des arrêtés royaux et ministériels du 1^{er} octobre suivant, portant création de plusieurs places de juge, de substitut du procureur du Roi, de juge d'instruction, de greffier adjoint et de commis de parquet; d'autre part, pour augmenter les traitements de certains employés des parquets se trouvant dans les conditions réglementaires pour obtenir une amélioration de position.

ART. 11. — Tribunaux de première instance et de commerce. — *Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	215,000 »
— — — amendé	252,000 »
AUGMENTATION. . . . fr.	37,000 »

se répartissant comme il suit :

1 ^o Part dans la répartition de la somme de 50,000 francs détaillée à l'article 7 fr.	52,000 »
2 ^o Surcroît de frais de personnel dans les greffes, résultant de l'augmentation du nombre des affaires	5,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	57,000 »

ART. 13. — Justices de paix et tribunaux de police. — *Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	125,000 »
— — — amendé	139,000 »
AUGMENTATION. . . . fr.	14,000 »

provenant de la cause expliquée à l'article 7.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE JUSTICE.

ART. 20. — *Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	12,300	»
— — — amendé . . .	13,000	»
AUGMENTATION. . . fr.	700	»

destinée à améliorer la position des agents susdits.

CHAPITRE VII.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 29. — *Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements sy ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	4,000	»
— — — amendé . . .	5,500	»
AUGMENTATION . . . fr.	1,500	»

Cette augmentation permettra au Gouvernement de venir en aide à des veuves d'anciens employés des ateliers du *Moniteur belge*.

CHAPITRE VIII.

CULTES.

ART. 32. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	4,500,000	»
— — — amendé . . .	4,525,000	»
AUGMENTATION. . . fr.	25,000	»

Cette augmentation est sollicitée en vue d'allouer les traitements attachés à des places de desservant, de chapelain et de vicaire dont la création répond à des besoins constatés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'aliénés.

ART. 41. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 2,745,000 »
— — — — — amendé . . .	2,876,000 »
AUGMENTATION. . .	fr. 131,000 »

La loi du Budget pour l'exercice 1897 a mis à la disposition du Gouvernement une somme de fr. 2,745,000 »

Il a été voté en outre (loi du 9 mai 1898) un crédit supplémentaire de 91,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 2,836,000 »

Ces crédits ont été épuisés et il reste fr. 40,000 »
de créances arriérées, pour lesquelles un nouveau crédit supplémentaire devra être sollicité. La dépense totale pour —————
l'exercice 1897 s'élèvera donc à fr. 2,876,000 »

Le relevé des frais connus à ce jour fait prévoir que le même chiffre sera atteint en 1898. Dans ces conditions et afin d'éviter, dans la mesure du possible, le retour de demandes de crédits supplémentaires, il convient d'inscrire à cet article le crédit de 2,876,000 francs demandé.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 52. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 1,235,000 »
— — — — — amendé . . .	1,241,000 »
AUGMENTATION. . .	fr. 6,000 »

Cet accroissement de dépense résulte du relèvement du traitement minimum affecté aux places de pharmacien, de la création de deux places de surveillant et de l'élévation de plusieurs surveillants à la 1^{re} classe de leur grade.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 53. — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	9,000	»
— — — amendé	9,200	»
AUGMENTATION . . . fr.	200	»

laquelle est nécessaire pour mettre le crédit en rapport avec les besoins.

CHAPITRE XII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 58. — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	48,000	»
— — — amendé	59,500	»
AUGMENTATION . . . fr.	11,500	»

nécessitée par l'accroissement du nombre des agents mis en disponibilité.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60. — *Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1^{re} et 2^e annuités).*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	100,000	»
— — — amendé	200,000	»
AUGMENTATION . . . fr.	100,000	»

Les travaux projetés pour l'année 1898 et en vue desquels un premier crédit de 100,000 francs a été inscrit au Budget de cet exercice, ne pourront pas être entrepris, ni même faire l'objet d'une adjudication, d'ici à la fin de l'année courante. Le crédit primitivement sollicité pour 1899 est augmenté de la somme restée sans emploi en 1898.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 61. — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	500,000	»
— — — amendé	600,000	»
AUGMENTATION. . . fr.	100,000	»

Le libellé ci-dessus a été modifié par l'adjonction des mots : *et à Bruxelles.*

Il est devenu nécessaire de construire une annexe à la prison de Saint-Gilles, d'une part pour y garder les femmes condamnées qui, depuis l'évacuation de la prison des Petits-Carmes, sont détenues provisoirement à la prison commune de la rue des Minimes, d'autre part afin de pouvoir soumettre au régime de la séparation les condamnés à courts termes qui subissent aujourd'hui leurs peines dans cette dernière prison, à défaut de place à Saint-Gilles.

Il est à remarquer qu'aussitôt après l'achèvement des nouveaux locaux de Saint-Gilles, l'établissement de la rue des Minimes sera évacué et pourra être réalisé au profit du Trésor : le produit de la vente de cet immeuble compensera partiellement la dépense à résulter de la construction projetée.

ART. 63 (nouveau). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Installation de l'éclairage électrique à l'École de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'École de bienfaisance de Namur.*

Crédit demandé : 214,000 francs.

Ce crédit est destiné aux travaux suivants :

Agrandissement de l'École de bienfaisance de Moll . . . fr.	100,000	»
Construction d'un cellulaire à l'École de Saint-Hubert . . .	48,000	»
Id. d'une buanderie à la même école	12,000	»
Installation de l'éclairage électrique à l'École de Ruysselede .	40,000	»
Construction de maisons de surveillants à la même école. .	10,000	»
Placement de paratonnerres à l'École de Namur	4,000	»
TOTAL. . . fr.	214,000	»

Ce chiffre représente la somme restée sans emploi sur les crédits inscrits aux articles 63 et 64 du Budget de 1898.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES.***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la
somme de vingt-deux millions trois mille
cent quatre-vingt-dix francs fr. 22,003,190 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la
somme de un million vingt-deux mille cinq
cents francs 1,022,500 »

Soit ensemble à la somme de vingt-trois
millions vingt-cinq mille six cent quatre-
vingt-dix francs fr. 23,025,690 »
conformément au tableau ci-annexé.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Justitie en van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1899 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twee en twintig millioen drie duizend honderd negentig frank. fr.	22,003,190 »
2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van één millioen twee en twintig duizend vijf honderd frank.	1,022,500 »

Te zamen op de som van drie en twintig millioen vijf en twintig duizend zes honderd negentig frank. fr.	25,025,690 »
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1899.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 "	602,000
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	485,000 "	
3	Matériel. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.) . . .	80,000 "	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	7,000 "	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	9,000 "	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	275,800 "	6,189,460
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	8,200 "	
8	Cours d'appel. — Personnel	1,125,100 "	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	46,500 "	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.	2,517,600 "	
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	252,000 "	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	1,825,440 "	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.	130,000 "	

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1899.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 "	602,000 "
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	485,000 "	
5	Materiëel. (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	80,000 "	
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de internationale commissie der gevangenen	7,000 "	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	9,000 "	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	<i>Hof van verbreking</i> — Personeel	275,820 "	6,189,460 "
7	<i>Hof van verbreking</i> . — Materiëel — Vergoedingen voor griffiekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	8,200 "	
8	<i>Hoven van beroep</i> . — Personeel	1,125,100 "	
9	<i>Hoven van beroep</i> . — Materiëel. — Vergoedingen voor griffiekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	56,500 "	
10	<i>Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel</i> . — Personeel	2,517,600 "	
11	<i>Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel</i> . — Vergoedingen voor griffiekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	252,000 "	
12	<i>Vredegerechten en politie rechtbanken</i> . — Personeel	1,825,440 "	
13	<i>Vredegerechten en politie rechtbanken</i> . — Vergoedingen voor griffiekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	139,000 "	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	19,000 »	68,530 »
15	Cour militaire. — Matériel	1,500 »	
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts	43,700 »	
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,330 »	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000 »	1,514,000 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	1,000 »	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	15,000 »	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000 »	107,000 »
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du Moniteur . . .	290,000 »	
23	Impression du Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, des Comptes rendus des séances des Chambres et travaux accessoires	200,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III. KRIJGSGERECHT.			
14	Krijgshof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	19,000 "	68,330 "
15	Krijgshof. — Materiëel	1,300 "	
16	Krijgsauditeurs en voormalige provoosten	43,700 "	
17	Kantoorkosten en vergoeding voor vuur en licht	4,330 "	
HOOFDSTUK IV. GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (Onbepaald krediet.) (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven vereffend.) Kosten van beteekening der uitspraakbesluiten	1,500,000 "	1,514,000 "
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 "	
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	13,000 "	
HOOFDSTUK V. PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Opbouw, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vrederechten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel : vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden.	107,000 "	107,000 "
HOOFDSTUK VI. OFFICIËLE UITGAVEN-COMMISSIE EN JURY'S.			
22	Jaarwedden en dagloon van het personeel van bestuur en werkluijen van den Monteur	200,000 "	200,000 "
23	Drukken van de Verzameling der Wetten, van den Monteur, van de Annales parlementaires, van de Beknopte verslagen der handelingen van de Kamers en bijkomende werken	200,000 "	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen Matériel. (Y compris une somme de 7,300 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	15,000	524,000 "
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 "	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 "	
CHAPITRE VII. PENSIONS ET SECOURS.			
27	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . .	20,000 "	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	9,000 "	58,500 "
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	5,500 "	
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 "	
CHAPITRE VIII. CULTES.			
31	Clergé supérieur du culte catholique	285,000 "	
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,525,000 "	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	600,000 "	
34	Culte protestant et anglican (Personnel)	85,200 "	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 "	5,578,200 "

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voor-wetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's — Materiëel. (Inbegrepen eene som van 7.300 frank als buitengewone en tijdelijke last).	13,000 .	524,000 .
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welker grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	11,000 .	
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	8,000 .	
HOOFDSTUK VII. PENSIOENEN EN HULPVERLEENING			
27	Burgerlijke pensioenen (betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving op het grootboek)	20,000 .	58,500 .
28	Hulpverleening aan magistraten en aan beambten bij de hoven en rechtbanken of aan hunne weduwen en verwanten, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	9,000 .	
29	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten bij het centraal bestuur van het Ministerie van Justitie of bij gestichten daaraan onderhoorig, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	5,500 .	
30	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten der gevangenhuizen, die zich in hetzelfde geval bevinden als hiervoren.	4,000 .	
HOOFDSTUK VIII. EEREDIENSTEN.			
31	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	285,000 .	5,578,200 .
32	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	4,525,000 .	
33	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken, voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubeleering van de kerken	600,000 .	
34	Hervormde en Anglicaansche eeredienst (Personeel)	83,200 .	
35	Toelagen voor eeredienstkosten en verschillenden uitgaven	10,000 .	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
56	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	18,000 »	
57	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
59	Pensions ecclésiastiques (paiement de termes échus avant l'inscription au grand-livre) .	16,000 »	
40	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État . . .	2,876,000 »	
42	Subsides <i>a)</i> : 1° à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds- mouets; 3° pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; — <i>b)</i> pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés. .	100,000 »	
45	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	4,592,000 »
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>			
44	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements . .	545,400 »	
45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble	994,600 »	
46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000 »	
47	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
36	Israëlitische eeredienst (<i>Personnel</i>)	18,000	»
37	Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven	1,000	»
38	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000	»
39	Geestelijke pensioenen (betaling der termijnen die verschenen zijn vóór de inschrijving op het groothoek)	16,000	»
40	Hulpverleening aan bedienaars der eerediensten	50,000	»
HOOFDSTUK IX. WELDADIGHEID. <i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
41	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht	2,876,000	»
42	Toelagen : a) 1 ^o buitengewoon toe te staan aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o aan gestichten voor blinden en doofstommen; 3 ^o tot onderstand aan de slachtoffers van oogziekte in den krijgssdienst opgedaan, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog; 4 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen; — b) voor bouw en vergrooting van gestichten voor krankzinnigen	100,000	»
43	Reis- en verblijfskosten en vergoedingen van de leden der bijzondere commissiën voor de liefdadigheids- en weldadigheidsgestichten, van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzieners, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteën van toezicht dezer laatste gestichten	13,000	»
4,592,000 »			
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
44	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteën van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten	545,400	»
45	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materiëel. — Huurprijs van een gebouw	994,600	»
46	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten	60,000	»
47	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindschheid	5,000	»

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	990,000 •	2,654,200 •	
49	Salaires des détenus	160,000 •		
50	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	22,000 •		
51	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	15,000 •		
52	Traitements des fonctionnaires et employés	1,241,000 •		
53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	9,200 •		
54	Frais d'impression et de bureau	14,000 •		
55	Patronage des condamnés libérés	50,000 •		
56	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	175,000 •		
CHAPITRE XI.				
FRAIS DE POLICE.				
57	Mesures de sûreté publique	60,000 •	60,000 •	
CHAPITRE XII.				
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.				
58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	59,500 •	75,500 •	
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000 •		
TOTAL. fr.			22,003,190	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
GEVANGENISSEN.			
48	Onderhoud, kleding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	990,000 .	
49	Werkloon der gevangenen	160,000 .	
50	Maken en kosten van uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel	22,000 .	
51	Reiskosten van de leden der commissiën der ambtenaren en beambten	15,000 .	
52	Jaarwedde der ambtenaren en beambten	1,241,000 .	2,654,200 .
55	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	9,200 .	
54	Druk- en kantoorkosten	14,000 .	
55	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	30,000 .	
56	<i>Meubelen.</i> Aankoop, maken en onderhoud. — <i>Gebouwen.</i> Kleine onderhoudswerken en aankoop van materialen en stoffen voor werken aan de opgesloten en toe te vertrouwen. — Huurprijs van gebouwen	175,000 .	
HOOFDSTUK XI.			
POLITIEKOSTEN.			
57	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 .	60,000 .
HOOFDSTUK XII.			
JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
58	Tijdelijke jaarwedden van in beschikbaarheid zijnde ambtenaren en beambten der verschillende diensten afhangende van het Departement	59,500 .	
59	Onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven, daarinbegrepen de uitgaven voor den aankoop van boeken welke aan de rechtbanken zouden moeten geleverd worden; hulpverlening aan voormalige betaalde agenten der verschillende diensten afhangende van het Ministerie, of aan hunne familiën die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden. Hulpverlening voor kosten van laatste ziekte en van begravenis aan de familiën der ambtenars en beambten of van gepensioneerde agenten die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	16,000 .	75,500 .
TOTAAL . . . fr.			22,003,100 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
60	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1 ^{re} et 2 ^e annuités)	200,000 •	1,022,500 •
61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction	600,000 •	
62	Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville	8,500 •	
65	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État — Installation de l'éclairage électrique à l'École de bienfaisance de Ruyssede et placement de paratonnerres à l'École de bienfaisance de Namur	214,000 •	25,025,690 •
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.			

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEDE SECTIE. — RUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Werken tot vergrooting van het bedelaarsgesticht en van het toevluchthuis van Brugge (1 ^{ste} en 2 ^e jaarsom)	200,000 .	1,022,500 .
61	Bouwen van celgevangenhuizen te Oudenaarde, Turnhout, Nijvel en Brussel. — Aankoop van gronden. — Plans. — Eerste bouwwerken	600,000 »	
62	Toelage aan de stad Leuven voor de kosten tot verplaatsing eener straat loopende langsheen het centraal gevangenhuis dier stad	8,500 .	
63	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat. — Aanbrengen der elektrische verlichting in de weldadigheidsschool van Ruiselede en plaatsen van bliksem-afleiders in de weldadigheidsschool van Namen	214,000 »	
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . fr.			23,025,690 .

(110)